sde04
Syndicat d'Energie
Alpes-de-Haute-Provence

2016

Rapport d'activité 2016

Sommaire
Rapport d'activité 2016

Édito p.3
Chiffres clés p.4

5 **Administration générale et gouvernance**
Les territoires
Le Comité syndical
Le Bureau
Les commissions
L'équipe technique et administrative

11 **Le service public de l'électricité**
La concession pour la distribution et la fourniture de l'électricité
Le Compte-rendu d'activité de concession (ENEDIS)
Le compteur Linky

18 **Les travaux d'électrification**
La programmation des travaux
Les différents types d'intervention
Les opérations programmées
Les marchés Electrification rurale

23 **Electromobilité**
Présentation du dispositif
Carte

25 **La transition énergétique et le développement**
Un contexte qui évolue
La commission paritaire de l'énergie
Les diagnostics éclairage public
Les réseaux intelligents

31 **Le budget**
Les principaux chiffres

Glossaire p.35

Édito du président
René Massette

« Le SDE 04 regroupe toutes les communes du département et ceci en fait un acteur incontournable »

René Massette

L'année 2016 a été marquée par une évolution de nos compétences et par la volonté de toujours améliorer et renforcer notre présence sur l'ensemble du département. Le Syndicat d'énergie des Alpes de Haute-Provence est le seul syndicat qui regroupe la totalité des communes du département et ceci en fait un acteur incontournable.
Notre fil conducteur reste le même : favoriser l'aménagement et le développement de nos communes et de nos territoires qui, par leur diversité, leur complémentarité, font la force de notre département.

Nous avons poursuivi, avec la même exigence de qualité, notre travail en matière d'électrification rurale. La disponibilité de nos équipes, l'implication des vice-présidents que je remercie chaleureusement, la participation de tous nos élus sur les communes et les territoires se conjuguent pour améliorer encore notre action et répondre au mieux aux besoins du terrain, des habitants et des acteurs locaux. Nous n'avons ménagé ni notre temps ni notre énergie mais tout ceci a été possible grâce à votre soutien et à votre participation.

En 2016, nous avons consolidé nos relations avec les communes urbaines en précisant les contours du programme qui leur est dédié. Le syndicat est ainsi intervenu à plusieurs reprises sur des territoires sur lesquels il était, jusqu'en 2014, peu présent.

Sans relâche, nous avons poursuivi notre travail pour améliorer les réseaux, les sécuriser, les « effacer » aussi en enfouissant les lignes, parfois en lien avec Orange et le syndicat PACA THD. Le SDE, en lien étroit avec son concessionnaire ENEDIS, mais également avec l'ensemble des acteurs locaux, est plus que jamais mobilisé pour assurer aux usagers un service public de qualité.

Parallèlement, nous avançons de manière volontaire, sur le chemin de la transition énergétique. Les syndicats d'énergie ont un rôle important à jouer et la loi leur reconnaît clairement cette vocation à fédérer les volontés et les initiatives à une échelle départementale et à les partager à l'échelle régionale. Le cadre institutionnel a évolué, la Région est désormais chef de file et les syndicats sont des acteurs de premier plan.
Ainsi, aux côtés de l'ensemble des acteurs concernés (Région, collectivités, établissements publics, associations, citoyens), le syndicat sera de plus en plus actif dans ce domaine car nous devons aussi préparer l'avenir : c'est une responsabilité forte sur laquelle nous nous engageons.

2016 a marqué une accélération, notamment avec un travail important mené en amont du déploiement des 60 bornes de recharges électriques sur l'ensemble du territoire départemental. Aucun territoire n'a été oublié et ce projet rend notre syndicat plus visible.

Nous avons aussi conforté notre relation avec le Syndicat PACA THD pour faciliter le déploiement de la fibre, et nous avons participé au guichet unique photovoltaïque.

Enfin, le SDE est aussi un acteur solidaire qui lutte contre la précarité énergétique (FSL).

L'énergie est un bien précieux. Nous devons aller au-delà et notre avenir dépendra de notre capacité à appréhender des chantiers nouveaux tout en garantissant une qualité d'action dans notre cœur de métier sur les réseaux électriques.

Merci pour votre confiance.

L'année 2016
Les chiffres clés

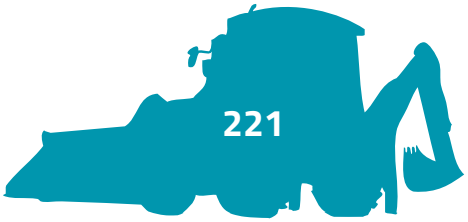

Opérations de travaux conduites en 2016

Communes concernées

Euros de travaux programmés

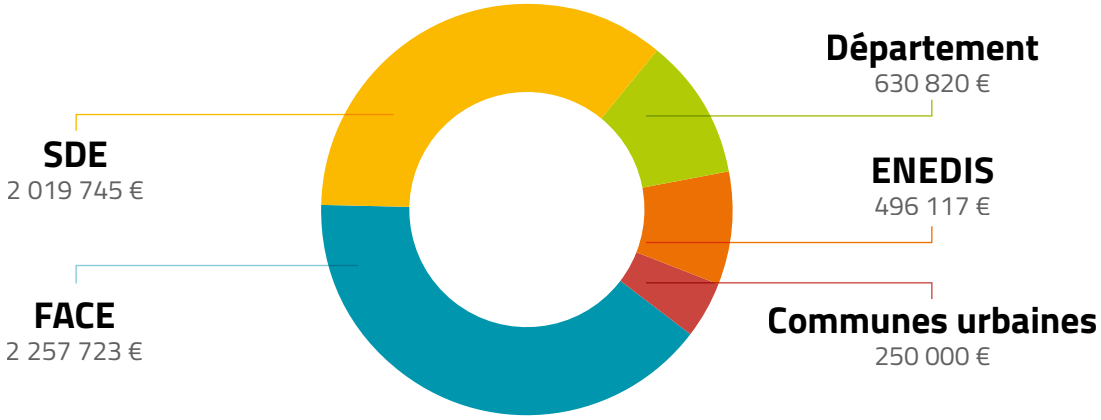

Financement des travaux (programmation 2016)

1 euro/habitant
Cotisation annuelle des communes (aucune participation demandée sur les travaux d'électrification rurale)

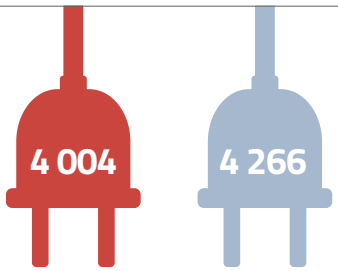

Le réseau en km de lignes Moyenne tension HTA et Basse tension HTA/BT

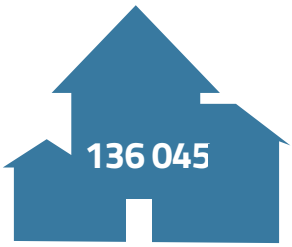

Clients raccordés (dont 734 nouveaux raccordements dans l'année)

Les instances, la gouvernance

Concilier proximité et cohésion départementale

Le SDE04 est le seul syndicat qui englobe la totalité des communes des Alpes-de-Haute-Provence.

Son principal enjeu est de préserver l'efficacité de terrain et la proximité avec la mise en place d'une ambition départementale au service des territoires, en assurant leur cohésion tout en respectant leurs particularités.

Cette volonté se traduit par une organisation conforme au Code Général des Collectivités Territoriales dans le sens où elle est semblable à tous les syndicats de communes : un comité syndical, un bureau et des commissions.

Mais l'originalité du syndicat réside dans son organisation territoriale qui assure la participation du plus grand nombre, au sein des assemblées de territoire réunies deux fois par an, et qui permet une réelle efficacité au plus près des administrés et des collectivités.

Cette organisation politique et territoriale se décline au niveau de l'équipe administrative et technique avec des techniciens affectés aux treize secteurs et un lien toujours très étroit entre les agents, regroupés à Digne-les-Bains, et l'ensemble des élus et secrétaires de mairie ou agents intercommunaux.

5 **du Caire**
3 communes
titulaires (14 suppl.)
représentants
ppléants)

8 **Quinson et autres**
12 communes
titulaires (21 suppl.)
représentants
suppl.)

9

anon et autres
21 communes
titulaires (26 suppl.)
représentants
suppl.)

12 **Vallée**
1 405 habitants -
Collège : 14 membres ti
Comité syndical : 3 re
titulaires (3 supp

Le comité syndical
Composition

Territoire ANNOT/ENTREVAUX			
TITULAIRES	Serge Bianco, Antoine Jornet ,Maurice Laugier, Didier Ocelli	SUPPLEANTS	Mathieu Conil, Franck Dagonneau, Joël Léon, André Pesce
Territoire DIGNE/BARREME			
TITULAIRES	Bernard Bartolini, Henri Couilliot, René Massette, Eric Mestre, Jean-Louis Pin, Alain Sfrécola, Jean-Pierre Toulouse, Danielle Urquizar	SUPPLEANTS	Antoine Arena, Patrick Bernardini, Alain Coullet, Gérard Iavarone, Patrick Isnard, Serge Labourasse, André Nalin, Jean-Pierre Suau, Bruno Villaron
Territoire FORCALQUIER ET ENVIRONS			
TITULAIRES	Gérard Avril, Stéphane Imbert, Eric Marcello, Rino Zanon	SUPPLEANTS	Bernard Annequin, André Berger, Christian Chiapella, Paul Romand
Territoire LARGUE ET ENCREME			
TITULAIRES	Gérard Baumel, Mireille Bor, Pascal Depoisson, Pierre Pourcin	SUPPLEANTS	André Bouffier, Lucien Silvy, Michel Hameau, Jean-Paul Milani
Territoire LA MOTTE DU CAIRE			
TITULAIRES	Charly Audibert, Jean-Christian Borchi, John Entressangle, Jean-Jacques Lachamp	SUPPLEANTS	Jean-Louis David, Patrick Meyere, Lucette Palomba, Jean-Claude Violano
Territoire LES MEES/MALIJAI/ORAISON			
TITULAIRES	Max Brunel, Benoît Gouin, Gérard Manteau, Raymond Philippe, Jeannick Zunino	SUPPLEANTS	Daniel Blanc, Yves Clément, Yvon Cotton, Thierry Durand, Jean-Paul Lauga, Claude Ruffin
Territoire REGION DU VERDON			
TITULAIRES	Maxime Audibert, Patrick Bellon, Robert Gues, Ludovic Mangiapia, Serge Prato, Alberte Vallée	SUPPLEANTS	Martine Brondet, Jacques Dalmasso, Alain Delsaux, André Galfre, Ginette Garin, Carmel Spatazza
Territoire RIEZ/VALENSOLE			
TITULAIRES	Jean-Albert Bondil, Raymond Mazzoleni, Jean-Claude Metzer, Jean-Christophe Petrigny, Jean-Jacques Ricaud, Jean-Luc Zerbone	SUPPLEANTS	Paul André de la Porte, Henri Cosenza, Olivier Hidalgo, Gilles Prin-Abeil, Guy Veys, Jean-Marie Bourjac
Territoire SEYNE/TURRIERS/LE LAUZET			
TITULAIRES	Patrice Bague, Paul Bourrely, Danielle Clariond, Dominique Hémar, Francis Hermitte, Roger Masse, Aimé Sigaud	SUPPLEANTS	Jean-Paul Abbes, Bernard Bisiaux,Max Calcavino, Michel Blot, Jean Yves Sigaud, Richard Ubaud, Jan Van De Zande
Territoire SISTERON/VOLONNE			
TITULAIRES	Michel Aillaud, Chantal Chaix, Frédéric Escuyer, Bernard Favier, Robert Gay, Henri Genre	SUPPLEANTS	Sophie Grain, Serge Lerda, Jean-Christophe Pik, Jean-Louis Ré, Jean-Pierre Templier, Jean-Patrick Meola
Territoire SAINT ETIENNE/BANON			
TITULAIRES	Patrick Bensa, Joanny Bounous, Marlène Fedele, Guy Jauffred, Serge Martin, Fabrice Paul	SUPPLEANTS	Jean-Pierre Berger, Nancy Bohain, Sergio Ilovaisky, Jacques Julien, Richard Le Riguier, Paul Lombard
Territoire VALLEE DU JABRON			
TITULAIRES	Alain Coste, Claude Guérini, Pierres-Yves Vadot	SUPPLEANTS	Gérard Coutelle, Raymond Gros, Michel Watt
Territoire BASSIN MANOSQUIN			
TITULAIRES	Bernard Briffault, Denis Chabert, Martine Gineste, Bruno Martin, Mickaël Matray, Axel Michel Roux, Norbert Schaltenbrand	SUPPLEANTS	Eddy Denis, Jacques Burle, Jean-Claude Castel, Frédéric Disdier, Mohamed M'Sibih, Rémy Préau, Denis Rousseau

Le bureau

Le Bureau est composé du président et de 15 vice-présidents. Il est chargé de la mise en oeuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du syndicat.
Il est composé du président et de quinze vice-présidents, dont quatre vice-présidents délégués qui ont, en plus de leur territoire, une délégation départementale, neuf vice-présidents ayant en charge la programmation et le suivi des travaux sur leur territoire, et deux vice-présidents ayant en charge les relations avec les communes urbaines et la transition énergétique.

Président :
René Massette

Vice-Président délégué :
Pierre Pourcin, délégué aux travaux et chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Largue et Encrême

Vice-Président :
Charly Audibert, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire La Motte du Caire et environs

Vice-Président :
Patrice Bague, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Seyne – Turriers – Le Lauzet - Ubaye

Vice-Président :
Ludovic Mangiapia, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Région du Verdon

Vice-Président :
Michaël Matray, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Bassin manosquin

Vice-Président :
Pierres-Yves Vadot, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Vallée du Jabron

Vice-Président délégué :
Robert Gay, délégué aux finances et chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Sisteron Volonne

Vice-Président délégué :
Jean-Albert Bondil, délégué aux énergie nouvelles et aux communications électroniques et chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Riez-Valensole

Vice-Président délégué :
Raymond Philippe, délégué au contrôle de concession et chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Les Mées – Malijai – Oraison – Peyruis et autre

Vice-Président :
Gérard Avril, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Forcalquier et environs

Vice-Président :
Antoine Jornet, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Annot - Entrevaux

Vice-Président :
Serge Martin, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Saint-Etienne – Banon et autres

Vice-Président :
Jean-Pierre Toulouse, chargé de la programmation et du suivi des travaux du territoire Digne Barrême

Vice-Présidents délégués aux relations avec les communes urbaines (travaux, enveloppe urbaine, relation urbain/rural) et la transition énergétique

Vice-Président délégué :
Bruno Martin (Manosque)

Vice-Président délégué :
Alain Sfrécola (Digne-les-Bains)

Les commissions

Instances de débat et de proposition

Les commissions se sont réunies plusieurs fois tout au long de l'année, en fonction des besoins et de l'actualité. Leur rôle est de préparer les décisions qui seront proposées au bureau puis au comité syndical et d'étudier toute question en lien avec le thème de la commission.

- **La commission Finances** a ainsi travaillé à l'élaboration budgétaire et a examiné plusieurs points nécessitant un éclairage particulier.
- **La commission Travaux** a travaillé à la programmation de l'année et a dressé un état d'avancement des travaux en cours.
- **Cette année, la commission Transition énergétique,** communications électroniques et énergies nouvelles ne s'est pas réunie mais le comité de pilotage sur les infrastructures de recharge pour véhicules électriques a été réuni à plusieurs reprises.
- **La concession et son contrôle** ont également fait l'objet de plusieurs réunions, dans le cadre de la commission Concession et de la Commission Consultative des Services Publics Locaux, en présence des associations de consommateurs.
- **La Commission d'appels d'offres** a été réunie deux fois.
- **Enfin, en décembre 2016, par délibération du comité syndical, une nouvelle commission a été mise en place.** Elle découle de la Loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (voir p. 32) et permet d'engager des échanges entre syndicat d'énergie et communautés de communes et d'agglomération.

Bien sûr, de très nombreuses réunions de travail avec Enedis ont été organisées tout au long de l'année, ainsi que des points réguliers avec les entreprises. Des rencontres avec les partenaires administratifs et techniques ont également été conduites.

36 réunions des instances syndicales en 2016

- **Comités syndicaux :** 3
- **Bureaux :** 3
- **Assemblées de territoire :** 21
- **Commission Finances :** 3
- **Commission Travaux :** 1
- **Commission Concession :** 1
- **Commission personnel :** 3
- **Commission CCSPL :** 1

L'équipe administrative et technique

Au service des territoires et des communes

Au 31 décembre 2016, le syndicat comptait 14 agents dont :

- 9 fonctionnaires : 8 issus de la filière administrative (dont 5 issues de la catégorie A et 2 issus de la catégorie B) et 1 technicien (B) issu de la filière technique
- 5 agents en contrat de droit public.

Le nouveau directeur général des services, Stéphane Capecchi, a pris ses fonctions au 1er décembre.

Stéphane Capecchi,
Directeur général des Services

Chantal Lipreau,
Administration générale,
Finances et comptabilité

Nathalie de Souza,
Administration générale

Sylvette Campy-Comte,
Administration générale

Françoise Stamboulian,
Finances et comptabilité

Fabienne Tourniaire,
Suivi techno-administratif

Marie-Hélène Lyons,
Suivi technico-administratif

Maryline Féraud,
Développement et Communication

Vincent Heyraud,
Développement et transition énergétique,
bornes véhicules électriques

Thierry Durand,
Technicien Territoires Annot-Entrevaux,
Digne-Barrême, Région du Verdon

Yvan Ghigonetto,
Technicien Territoires Largue et Encrême,
Forcalquier et Environs, Vallée du Jabron,
Sisteron – Volonne, Bassin Manosquin, Les
Mées-Oraison, Saint-Etienne-Banon et autres

Thierry Mayenc,
Technicien territoires Riez-Valensole-Quinson
et autres, Seyne-Le Lauzet-Ubaye,
La Motte du Caire

Pour joindre votre interlocuteur : Tel 04 92 32 32 32 / mail : initaleprenom.nom@sde04.fr

Le service public de l'électricité

Le SDE04 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité pour le département des Alpes de Haute Provence et délègue, par le biais d'un contrat de concession, signé en 1992 pour une durée de 30 ans, l'exécution des missions afférentes. Conformément à la réglementation, il nous appartient de veiller et de contrôler la bonne exécution du service public ainsi dévolu : patrimoine, travaux, sécurité, clientèle et comptabilité. Nous nous y sommes employés avec sérieux et précision. Nous avons, dans ce cadre, défini avec Enedis de nouvelles méthodes de travail et précisé certains cadres d'intervention.

La négociation des prochains contrats de concessions (2022 pour le SDE04) a commencé au niveau national et nous participerons activement à ces réflexions dans le souci de préserver pleinement le service public.

Parallèlement, nous avons poursuivi, avec les associations de consommateurs, nos échanges dans le cadre de la commission locale des services publics locaux et en septembre 2016, une présentation détaillée du compte–rendu d'activité de concession (CRAC) a été effectuée.

Enfin, toujours à l'écoute des communes et des populations, nous avons participé tout au long de l'année à de nombreuses réunions au sujet du compteur Linky et avons demandé un certain nombre de précisions à notre concessionnaire.

Raymond PHILIPPE,
vice-président délégué au contrôle de la concession

La concession pour la distribution et la fourniture de l'électricité

Le territoire de la concession pour la distribution publique de l'électricité couvre la totalité du département des Alpes de Haute-Provence et le Syndicat d'énergie est l'autorité organisatrice de la distribution, mais aussi de la fourniture, d'électricité. A ce titre, il est le garant, à l'égard des usagers, de la bonne exécution de ce service public qui est concédé par contrat à Enedis/EDF.

- **Le SDE04 a l'obligation légale de contrôler que le concessionnaire exploite le service dans le respect des dispositions contenues dans le cahier des charges de concession.** Des contrôles portant sur la qualité de l'électricité, la qualité des relations clientèles, l'état et l'évolution du patrimoine, la comptabilité et les redevances versées au SDE, le respect des obligations légales et contractuelles sont ainsi menés chaque année.

- **Rappelons que le service public de l'électricité garantit l'approvisionnement en électricité.** Celui-ci doit être géré selon les principes d'égalité, de continuité et d'adaptabilité, dans les meilleures conditions de qualité, de sécurité et de coût.

- **La convention de concession a été signée en 1992** pour une durée de 30 ans et devra donc être renouvelée en 2022.

- **Conformément à l'article 32 de ce cahier des charges,** le concessionnaire remet un Compte-Rendu annuel d'Activité du Concessionnaire (CRAC). Il est présenté dans ses grandes lignes dans ce rapport d'activité mais peut être consulté dans son intégralité sur le site du SDE dès son adoption par le comité syndical ou communiqué sur demande.

- **En application du cahier des charges, le SDE04 assure** la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau en milieu rural alors qu'Enedis est maître d'ouvrage en milieu urbain.

Régime rural et régime urbain

La distribution d'électricité est soumise à deux régimes distincts : un régime dit urbain et un régime d'électrification rurale. Dans le cadre du régime rural, le SDE assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de développement des réseaux en basse et moyenne tension, c'est-à-dire, de travaux d'extension, de renforcement, de sécurisation et d'amélioration esthétique. Dans tous les cas (régime urbain ou rural), le renouvellement des réseaux est à la charge du concessionnaire. En régime urbain , c'est le distributeur qui assure la maîtrise d'ouvrage de tous les travaux et qui finance la construction, l'entretien et le renouvellement des ouvrages nécessaires à l'exploitation du service public qui lui est confié par la collectivité.

176 communes relèvent du régime rural, dont certaines à titre dérogatoire en raison de l'étendue de leur territoire et de la dispersion de l'habitat, et quatorze communes relèvent du régime urbain : Barcelonnette, Château-Arnoux, Digne-les-Bains, Forcalquier, Manosque, les Mées, Oraison, Peyruis, Pierrevert, Sainte-Tulle, Sisteron, Villeneuve, Volonne, Volx.

Compte-rendu d'activité 2016

SYNDICAT D'ENERGIE DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

L'ANNÉE 2016 EN QUELQUES FAITS MARQUANTS

ERDF devient Enedis

Depuis le 31 mai 2016, ERDF a un nouveau nom révélateur de la transformation du service public de l'électricité et qui souligne le rôle majeur d'Enedis dans la révolution énergétique, notamment pour accompagner et faciliter le déploiement massif des énergies renouvelables, sur tous les territoires. Avec lui, Enedis réaffirme également pleinement ses valeurs et son engagement de service public de l'électricité, ainsi que la continuité de ses savoir-faire.

Enedis publie de nouvelles données en open data pour accompagner la transition énergétique

Publiées depuis fin 2016 sur le site enedis.fr/open-data, les données de consommation par quartier, accessibles par secteur d'activité et sur un historique de 5 ans, permettent aux acteurs de la transition énergétique, notamment les collectivités locales, d'évaluer plus précisément la consommation d'électricité sur leurs territoires et ainsi prioriser leurs actions de rénovation thermique, d'aménagement du territoire et de maîtrise de la demande d'électricité.

De nouvelles fonctionnalités pour e.quilibre, la solution digitale d'EDF

e.quilibre aide les clients particuliers à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité. Le client équipé d'un compteur Linky™ bénéficie de fonctionnalités avancées : une mise à jour mensuelle de sa consommation d'électricité sur e.quilibre (sans intervention de sa part) ; la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou emails.

Le développement des canaux digitaux entre EDF et ses clients

Le site Internet particulier.edf.fr a fait « peau neuve » en 2016. Des améliorations ont été apportées, en particulier sur l'ergonomie et l'accès aux informations, ou encore pour faciliter l'accès à e.quilibre. À fin 2016, près de 12 millions de clients particuliers disposaient d'un espace client en ligne.

ÉVOLUTIONS TARIFAIRES EN 2016

Les tarifs d'utilisation des réseaux HTA/BT ont évolué à la hausse (+1,1%) au 1er août 2016.
Les tarifs réglementés de vente d'électricité ont évolué le 1er août 2016 : baisse de 0,5 % (HT) en moyenne pour le Tarif Bleu résidentiel.

LES PERSPECTIVES 2017

Enedis et EDF ont poursuivi leurs travaux avec les associations représentatives des autorités concédantes pour proposer dès 2017 un nouveau modèle de contrat de concession permettant d'intégrer l'évolution des contextes tarifaire et régulatoire ainsi que la montée en puissance des enjeux de la transition énergétique. Ce modèle doit également favoriser la qualité du service concédé et des relations entre l'autorité concédante et Enedis, gestionnaire du réseau de distribution et EDF, fournisseur aux tarifs réglementés de vente.

Enedis

Le prochain tarif d'utilisation du réseau public de distribution (TURPE 5 HTA/BT) entrera en vigueur au 1er août 2017 pour une période de quatre ans.
L'installation des nouveaux compteurs électriques Linky s'intensifiera au fil des mois dans l'objectif de parvenir, d'ici fin 2017, au déploiement de 8 millions de compteurs sur le territoire. Ce compteur communicant est systématiquement installé pour tous les nouveaux clients désirant autoconsommer une partie de leur production tout en injectant le surplus de leur énergie produite, mais non consommée, sur le réseau d'électricité.

EDF

Dans le cadre des partenariats renouvelés en 2016 avec plusieurs acteurs engagés, tels que l'UNPIMMS, la Fondation Abbé-Pierre, ou La Croix-Rouge Française, EDF poursuit son investissement au service des populations les plus fragiles.

EDF maintient en particulier une présence dans les territoires au travers de ses partenariats avec de très nombreuses structures de médiation sociale.

EDF Méditerranée a déployé de nouveaux outils pédagogiques pour sensibiliser les familles autour des économies d'énergie : la Hapi box, Mon Appart Eco Malin en Languedoc Roussillon et l'Habitat Pédagogique Itinérant en PACA

VOTRE CONCESSION EN QUELQUES CHIFFRES

La distribution publique d'électricité de votre concession

Les utilisateurs du réseau public

Les utilisateurs raccordés au réseau de distribution publique d'électricité sont les consommateurs, clients qui soutirent de l'électricité au réseau, et les producteurs, clients qui injectent de l'électricité sur le réseau. Les tableaux ci-après présentent les clients consommateurs sur l'ensemble de la concession et les installations de production raccordées au réseau public.

TOTAL DES CLIENTS DE LA CONCESSION

	2015	2016	Variation
Nombre de clients	135 257	**136 045**	0,6%
Énergie acheminée *(en MWh)*	1 084 375	**1 092 732**	0,8%
Recettes d'acheminement *(en k€)*	42 888	**43 701**	1,9%

INSTALLATIONS DE PRODUCTION À FIN 2016 (CONCESSION)

	Nombre	Puissance délivrée*
Total	**1 944**	s
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	**1 920**	175 738
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	**0**	0
dont autres (biomasse, biogaz, cogénération…)	**24**	s

* La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en BT et en kW pour ceux raccordés en HTA.

Le réseau de distribution publique d'électricité

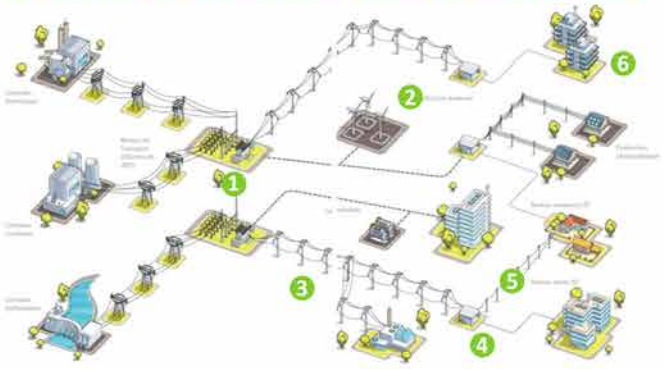

Chiffres clés

1 : **15** poste(s)-source(s),
2 : **1 944** installations de production,
3 : **4 004** km de réseau Moyenne Tension HTA,
4 : **4 359** postes de transformation HTA / BT,
5 : **4 266** km de réseau Basse Tension,
6 : **136 045** points de livraison

La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente sur votre concession

Les clients de la concession

TOTAL TARIF BLEU (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Nombre des clients	122 771	**121 437**	-1,1%
Énergie facturée *(en MWh)*	635 608	**634 768**	-0,1%
Recettes *(en k€)*	65 045	**64 703**	-0,5%

La qualité de service

9 c'est le nombre des engagements « EDF & MOI » d'EDF pour les clients Particuliers.
90,2% des clients Particuliers se déclarent satisfaits d'EDF en 2016.
12 481 conseils tarifaires ont été dispensés par EDF en 2016 auprès des clients Particuliers de votre concession.

EDF met au service des clients de votre concession un réseau national de Centres de Relation Clients (CRC) et des sites internet et applications mobiles qui s'améliorent au fil des ans.

Les dispositifs d'aide aux clients en difficulté

EDF accompagne les clients en difficulté de votre concession de manière personnalisée. L'Accompagnement Énergie permet d'apporter une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.

ACCOMPAGNEMENT ÉNERGIE *(en nombre)*

	2015	2016	Variation
Concession	3 156	**3 904**	23,7%

EDF contribue au financement des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et met en œuvre le Tarif de Première Nécessité (TPN) :

PARTICIPATION EDF AU FSL *(en €)*

	2015	2016	Variation
Département	66 000	**66 000**	0,0%

BÉNÉFICIAIRES DU TPN *(en nombre)* (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Concession	7 884	**7 709**	-2,2%

Les ouvrages mis en service en 2016

CANALISATIONS HTA MISES EN SERVICE *(en m)* (CONCESSION)

	2015	2016
Souterrain	43 660	**28 307**
Torsadé	0	**0**
Aérien nu	5 102	**1 740**
Total	48 762	**30 047**
Dont pour information		
Extension	18 216	**6 474**
Renouvellement[1]	8 423	**3 282**
Renforcement	22 123	**20 291**

[1] L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

CANALISATIONS BT MISES EN SERVICE *(en m)* (CONCESSION)

	2015	2016
Souterrain	17 773	**11 780**
Torsadé	4 809	**2 699**
Aérien nu	0	**0**
Total	22 582	**14 479**
Dont pour information	-	**-**
Extension	13 443	**9 842**
Renouvellement[1]	6 878	**2 596**
Renforcement	2261	**2041**

[1] L'information qui est communiquée dans cette partie correspond principalement à du renouvellement pour obsolescence et à des déplacements d'ouvrages.

Des travaux respectueux de l'environnement

TRAVAUX RÉALISÉS EN TECHNIQUES DISCRÈTES SUR RÉSEAUX HTA ET BT *(en %)* (CONCESSION)

	2015	2016
En agglomération	95%	**96%**
Hors agglomération	85%	**86%**
En zone classée	-	**100%**
Total	87%	**91%**

L'entretien des lignes HTA et BT

Elagage réalisé sur les réseaux HTA et BT	2015	2016
Longueur de réseau traité (en km)	138	219
Montants consacrés à ces travaux (en K€)	697	1107

Le raccordement des consommateurs

Au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements suivant :

NOMBRE DE RACCORDEMENTS NEUFS RÉALISÉS (CONCESSION)

	2016
BT et de puissance ≤ à 36 kVA	**717**
BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	**10**
HTA	**2**

La qualité de l'électricité

Sur votre concession, le temps de coupure moyen par client BT a représenté :

DURÉE MOYENNE ANNUELLE DE COUPURE *(en min)* (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Toutes causes confondues (Critère B Concession)	111	**101**	-9%
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	111	**101**	-10%
Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)	2	**7**	208%
Dont incident sur le réseau de distribution publique	83	**67**	-20%
Dont travaux sur le réseau de distribution publique	26	**27**	5%

Situation globale du réseau au 31/12/2016

RÉSEAU HTA *(en km)* (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Réseau souterrain	1 539	**1 572**	2,2%
Réseau torsadé	16	**16**	-0,1%
Réseau aérien nu	2 431	**2 416**	-0,6%
Réseau total aérien	2 446	**2 432**	-0,6%
Total réseau HTA	3 985	**4 004**	0,5%
Taux d'enfouissement HTA	38,6%	**39,3%**	1,7%

RÉSEAU BT *(en km)* (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Réseau souterrain	1 721	**1 757**	2,1%
Réseau torsadé	2 296	**2 290**	-0,3%
Réseau aérien nu	239	**219**	-8,3%
Dont fils nus de faibles sections	115	**104**	-10,0%
Réseau total aérien	2 535	**2 509**	-1,0%
Total réseau BT	4 256	**4 266**	0,2%
Taux d'enfouissement BT	40,4%	**41,2%**	1,8%

POSTES HTA/BT (CONCESSION)

	2015	2016	Variation
Nombre de postes	4 334	**4 359**	0,6%

Les investissements du concessionnaire

Pour l'année 2016, les investissements d'Enedis au niveau national ont représenté 3,5 milliards d'euros. Sur votre concession, ces investissements sont présentés ci-après :

INVESTISSEMENTS ENEDIS *(en k€)* (CONCESSION)

	2015	2016
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	4 613	**3 653**
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	7 808	**5 460**
2.1 Performance du réseau	5 273	**4 212**
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	2 535	**1 248**
3. Linky	31	**240**
4. Investissements de logistique (dont immobilier)	397	**83**
Total *(en k€)*	12 849	**9 436**

Outre sa participation au titre de l'article 8, le concessionnaire apporte son concours financier aux investissements que vous réalisez en qualité de maître d'ouvrage (redevances R1-R2, aides FACE).

MONTANTS *(en k€)* (CONCESSION)

	2015	2016
Redevance part R1	451	**454**
Redevance part R2	1 042	**1 155**
Participation « article 8 »	406	**326**

Les perspectives 2017

En 2017 Enedis poursuivra les investissements sur le territoire. Un plan d'actions 2016-2018, suite à la sortie du Décret Qualité en 2015, est en cours afin de redresser durablement la qualité sur le département des Alpes de Haute Provence. Un point régulier est réalisé entre le SDE04 et Enedis

La valeur des ouvrages concédés au 31/12/2016

OUVRAGES CONCÉDÉS *(en k€)*

	Valeur brute comptable	Valeur nette comptable	Valeur de remplacement	Provisions de renouvellement
Canalisations HTA/BT	327 799	192 024	431 535	21 434
Postes HTA/BT et transformateurs	49 285	19 895	66 088	4 586
Branchements et comptages	62 306	36 621	74 121	3 271
Autres biens	12 984	6 652	13 876	256
Total	452 447	255 264	585 692	29 547

VALEUR NETTE COMPTABLE DES OUVRAGES

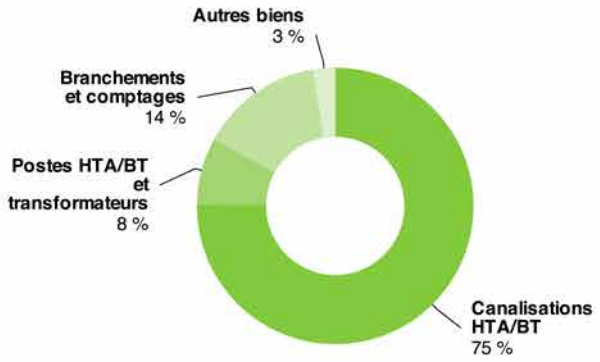

Les éléments financiers d'exploitation

MONTANTS *(en k€)* (CONCESSION)

	2015	2016
Total des produits	56 350	**56 348**
Total des charges	60 729	**60 810**
Total des produits - total des charges	-4 379	**-4 462**
Contribution à l'équilibre - Charges supplémentaires	0	**0**
Contribution à l'équilibre - Produits supplémentaires	9 131	**9 561**
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre	4 752	**5 099**

CONTACT ENEDIS
Christian PELLETIER – Directeur Enedis Alpes du Sud
Tél : 04 92 40 30 00 – christian-p.pelletier@enedis.fr

CONTACT EDF
Nadège TISSIER – Directeur de Développement Territorial
Tél : 06 08 72 47 74 – nadege.tissier@edf.fr

Ce document est un extrait du compte-rendu d'activité 2016 auquel il convient de se reporter pour toutes informations complémentaires.

Enedis
Société Anonyme à directoire et à conseil de surveillance
Tour Enedis - 34 place des Corolles
92079 Paris La Défense CEDEX - France
Capital de 270 037 000 euros - 444 608 442 R.C.S Nanterre
www.enedis.fr

EDF
Société Anonyme
22-30 avenue de Wagram
75382 Paris Cedex 08 - France
Capital de 1 370 938 843,50 euros - 552 081 317 R.C.S Paris
www.edf.fr

Le déploiement du compteur Linky

Le bon vieux compteur « bleu » électromécanique, c'est fini ! Il est désormais progressivement remplacé par un appareil de comptage promu par le gestionnaire du réseau comme la « première brique » des réseaux électriques intelligents, ou smartgrids.

Faisant suite à une expérimentation lancée en 2010 auprès de 270 000 foyers, ce nouveau compteur, baptisé Linky, est déployé à l'échelle nationale depuis décembre 2015. Ce déploiement relève d'une décision de l'Etat, d'un vote du parlement et d'un processus encadré par la Commission de Régulation de l'Energie.

Dans les Alpes de Haute Provence, ce sont 130 000 compteurs qui seront remplacés durant toute la durée du programme. Le déploiement industriel a débuté sur le département en décembre 2015 et a concerné les secteurs de Manosque, Gréoux les Bains, Vinon sur Verdon et la vallée de l'Ubaye. Il se poursuivra à partir de 2018, sur l'axe Digne les Bains, Forcalquier et Sisteron.

Tout au long de l'année, le SDE et Enedis ont animé de nombreuses réunions pour répondre aux interrogations des élus et des consommateurs.

Des avantages pour le consommateur, le fournisseur et le distributeur.

En pratique, ce compteur est doté de fonctionnalités nouvelles permises par les évolutions de la technologie : la relève en temps réel pour une facture plus juste, des interventions réalisables à distance réduisant ainsi les délais et les coûts, la visualisation de ses consommations et leur comparaison avec celles d'autres foyers pour mieux consommer, des offres adaptées avec un élargissement des plages horaires et tarifaires qui pourront être proposées. Côté réseau, le nouveau compteur permettra, grâce aux informations relevées, un meilleur pilotage en temps quasi réel.

Les craintes.

En dépit de ces avantages, le déploiement fait émerger diverses inquiétudes comme l'utilisation des données de consommation collectées par Linky, ainsi que son éventuelle dangerosité, notamment par l'émission de champs électromagnétiques. Pourtant les mesures effectuées montrent des émissions comparables à celles d'une pile de quelques volts et, pour la composante magnétique, à une valeur 150 fois inférieure à celle d'une ampoule basse consommation. Il faut également préciser que les mesures ont été faites à 20 cm du compteur et que les faibles niveaux d'exposition mesurés diminuent très vite dès qu'on s'éloigne du compteur au point de devenir difficilement quantifiables. La transmission CPL n'accroit ainsi pas significativement le niveau de champ électromagnétique ambiant.

Les travaux d'électrification

Le syndicat d'énergie est un acteur majeur de notre département. Il l'est, bien sûr, par son action en matière d'aménagement et de développement de nos territoires et, beaucoup plus concrètement, il l'est par le nombre d'opérations menées et par le volume global d'investissement qu'il porte chaque année.
Le montant des opérations engagées en 2016 se situe ainsi autour de 6,5 millions d'euros et ces opérations ont concerné quelques 134 communes : notre syndicat a ainsi œuvré pour la seule année dernière dans deux communes sur trois.

Notre action se décline principalement sur quatre types d'interventions menées sur le réseau basse et moyenne tension de distribution d'électricité : les renforcements, les extensions, l'enfouissement et la sécurisation.
Notre ambition est d'assurer un service public de qualité et nous nous efforçons, avec une équipe technique compétente et pleinement présente sur le terrain, d'agir au plus près des besoins de nos communes et de leur population, ceci bien sûr en lien étroit avec notre concessionnaire Enedis et avec les entreprises, bureaux d'études et maîtres d'œuvres (ce qui représente plus de 50 emplois directs et indirects).

Pierre POURCIN, vice-président délégué aux travaux

La programmation des travaux

Le Syndicat d'énergie a suivi en 2016 de nombreux projets **issus des programmations de 2016 mais également des années précédentes puisque, pour certains programmes,** le syndicat dispose, de une à quatre années pour réaliser les travaux.

- Au total, ces projets ont concerné **134 communes sur les 199 que comptait en 2016 notre département,** soit plus de deux communes sur trois.
- Pour mieux comprendre comment est élaborée la programmation des travaux, voici le cheminement d'un dossier et les différents types d'intervention avec mention des programmes correspondants.

De l'idée aux travaux : la procédure

Un courrier est envoyé à toutes les communes afin de recenser les demandes et besoins exprimés. Parallèlement, le concessionnaire transmet les « contraintes », c'est-à-dire les besoins de renforcement qu'il a recensés sur les réseaux

Les services du SDE04 recensent les demandes des communes, apportent des précisions techniques et financières et transmettent l'ensemble des éléments au vice-président en charge du territoire.

L'assemblée de territoire se réunit et propose une préprogrammation qui est ensuite soumise à l'examen de la commission travaux du SDE.

Enfin, la validation est faite par le Bureau avec information au comité syndical départemental, de la répartition par programme (selon le type de travaux et les modalités de financement). Les communes sont informées. Les projets peuvent alors être lancés par l'équipe technique du SDE.

Aucune participation demandée aux communes

Les opérations programmées annuellement par le comité syndical sont financées à 100%. **Les communes n'ont par conséquent aucun financement à apporter sur les opérations d'électrification rurale,** et ceci pour tout type de travaux, qu'il s'agisse de renforcement, de sécurisation ou d'enfouissement de réseaux. Lorsqu'il y a travaux coordonnés dans le cadre d'enfouissement de différents réseaux (électricité, communication, réseaux humides...), tout ce qui ne relève pas de l'électrification rurale est laissé à la charge de la commune.

Le principal financeur est le Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification (FACE). Il s'agit d'un fonds national alimenté par une contribution annuelle des gestionnaires des réseaux publics en fonction des kWh distribués en basse tension. Les aides du FACÉ (taux d'aide unique de 80 % du montant HT des travaux) se sont élevées en 2016 à la somme de **2 257 723 euros,** répartis sur les programmes suivants : un programme "principal" qui concerne l'extension et le renforcement des réseaux basse tension, un programme "environnement" qui vise à l'amélioration esthétique des réseaux et un programme "sécurisation" qui a pour but de résorber les lignes aériennes basse tension en fils nus.

Le Conseil départemental des Alpes de Haute Provence reverse une partie du produit de la Taxe sur l'électricité qu'il perçoit (part départementale) au Syndicat d'Energie pour financer des opérations. La participation départementale s'est élevée en 2016 à **630 820** €.

Le concessionnaire ENEDIS intervient dans le cadre de programmes spécifiques : Article 8 (Environnement), Fonds Sites. La participation d'ERDF s'est élevée en 2016 à **496 117**€.

La participation du SDE concerne le financement intégral des opérations dites « hors programmes » ou « fonds propres », le financement du programme urbain (à hauteur de 75%), le programme « Article 8 » à hauteur de 60% et les 20% restant sur les programmes FACE. Le financement des travaux est assuré (voir partie Budget) grâce à la perception du produit de la Taxe sur la consommation finale de l'électricité provenant des communes rurales et la redevance versée par le concessionnaire.

Les communes urbaines interviennent dans le financement du programme urbain en reversant au syndicat une participation de 10% du montant perçu au titre de la Taxe sur la Consommation Finale de l'Electricité, ce qui représente une participation globale de **250 000 euros**.

Les différents types d'intervention

- **Le renforcement des réseaux :** il s'agit de résorber les chutes de tension et d'adapter le réseau en fonction de l'accroissement de la puissance demandée ou pour l'amélioration de la qualité du produit électrique. Une opération de renforcement consiste à adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers. Dès lors qu'un usager est mal alimenté, il est nécessaire d'intervenir pour améliorer la qualité de la fourniture, soit en remplaçant les lignes (en cas de fils ou câbles de faibles section) soit en créant des postes de transformation à proximité des points de consommation.

- **L'extension des réseaux :** elle permet de desservir de nouveaux usagers et se définit par le prolongement d'une ligne existante basse tension (230-400 V) jusqu'au droit de la parcelle à desservir. L'extension correspond ainsi au raccordement d'un tiers qu'il s'agisse d'un particulier pour une construction individuelle ou d'une collectivité pour l'alimentation d'équipements communaux. Ces travaux sont réalisés par le SDE04 sur les communes rurales si les travaux sont d'intérêt public. En milieu urbain, les extensions sont réalisé par ERDF.

- **L'enfouissement des réseaux et l'amélioration esthétique en façade** répondent à deux objectifs : d'un point de vue environnemental, limiter l'impact sur les paysages et le patrimoine dans les villages et centres-villes (ce qui est essentiel dans un département à forte vocation touristique), mais également répondre à une préoccupation de sécurisation en milieu de montagne en raison des chutes de neige qui endommagent souvent les réseaux aériens.

  L'intervention peut se faire par enfouissement des réseaux et parfois par le passage de câbles en façades avec utilisation de postes de transformation en cabine et de coffrets électriques conçus dans un souci d'intégration esthétique. Dans le cadre des travaux coordonnés, le SDE04 intervient également, pour des opérations globales d'enfouissement des réseaux, pour les réseaux de téléphonie et d'éclairage public. Une convention de partenariat lie ainsi le syndicat départemental et Orange pour l'enfouissement coordonné des réseaux existants.

- La sécurisation des réseaux consiste à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des câbles torsadés plus résistants, donc moins exposés aux contraintes climatiques, permettant ainsi de résorber les coupures de courant. L'action du SDE vise alors à assurer la continuité de la fourniture d'électricité. Dans les communes rurales, ces travaux sont réalisés par le SDE tandis qu'ERDF intervient pour les communes urbaines.

La programmation 2016

La programmation spécifiquement établie pour l'année 2016 porte sur 101 projets, tous programmes confondus, et représente un montant total d'opérations de 5 654 405 € H.T

PROGRAMME RENFORCEMENT- FACE AB			
Barrême	Digne-Barrême	STEP Village (suite)	51 460 €
Dauphin	Largue et Encrême	Qtier La Craux	158 689 €
Enchastrayes	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Montée CBU	92 148 €
Entrepierres	Sisteron-Volonne	Poste Girale tranche 2	100 445 €
Entrepierres	Sisteron-Volonne	Réseau BTA sur poste Trabuc	13 156 €
Majastres	Digne-Barrême	STEP Village	82 286 €
Jausiers	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Rue des écoles+ Rft /poste Bourg	101 384 €
Le Castellet	Les Mées Malijai	Réseau HTA/BTA Lebret Tranche 2	53 997 €
Les Omergues	Vallée du Jabron	Réseau BTA sur poste Colombette	19 392 €
Mison	Sisteron-Volonne	Réseau BTA sur poste Niac	16 076 €
Mison	Sisteron-Volonne	Réseau BTA sur poste Clapisse	30 362 €
Puimoisson	Riez-Valensole	Quartier ST Michel sur poste SOS	124 097 €
Reillanne	Largue et Encrême	Réseau BT poste Audibert	98 241 €
Riez	Riez-Valensole	Quartier Campagne /poste Peyronnet	172 608 €
St-Laurent du V.	Riez-Valensole	Chemin de la croix/poste St Thomas	40 744 €
Salignac/Entrepierres	Sisteron-Volonne	Réseau BTA sur poste Solaris	33 925 €
St-Vincent les F.	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Hameau le Villaret	113 440 €
Thèze	La Motte du Caire	Poste lacombe	35 732 €
Thorame Basse	Région du Verdon	Château Garnier	77 119 €
Venterol	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Hameau du Forest	86 006 €
		S/total	**1 501 308 €**
PROGRAMME EXTENSION - FACE AB			
Authon	La Motte du Caire	Miellerie	7 318 €
Authon	La Motte du Caire	Alimentation STEP	17 793 €
Authon	La Motte du Caire	Alimentation local mairie	31 974 €
Beaujeu	Digne-Barrême	BTA/ UV Saint-Pierre	43 068 €
Beaujeu	Digne-Barrême	BTA/ UV Beaujeu village	12 689 €
La Brillanne	Les Mées Malijai	BTA Fontjoyeuse	8 938 €
Le Castellet	Les Mées Malijai	BTA Nouvelle école	15 351 €
Entrevennes	Les Mées Malijai	HTA/BTA le Vaudonnier Tranche 2	36 993 €
Marcoux	Digne-Barrême	BTA GAEC du clos des jalines	16 797 €
Marcoux	Digne-Barrême	BTA M, DOFF Michel "les Ubachons"	24 384 €
Pierrerue	Forcalquier et environs	HTA/BTA Step Fontvieille	39 518 €
Revest-du-Bion	Saint-Etienne Banon	HTA/BTA distillerie l'aigle de la buissonnade	47 480 €
Saint-Lions	Digne-Barrême	HTA/BTA pompage Aspersion	23 220 €
Thorame Basse	Région du Verdon	BTA M. Margaillan	8 473 €
Thorame Haute	Région du Verdon	BTA M. Caravagno "la colle Saint Michel"	41 003 €
		S/Total	**375 000 €**
PROGRAMME RENFORCEMENT- DEPARTEMENT			
Barrême	Digne-Barrême	Extension STEP Village (suite)	45 223 €
Mane	Forcalquier et environs	Poste Charrié	67 337 €
Méailles	Annot-Entrevaux	Réseau HTA/BTA les Villars Alléboué	160 708 €
Montlaux	Largue et Encrême	Réseau BT sur poste aco d'Astiers	46 833 €
Montsalier	Saint-Etienne Banon	Secteur les Molière tranche2	21 046 €
Oppedette	Saint-Etienne Banon	Réseau BT sur Poste Refour	115 358 €
Revest-du-Bion	Saint-Etienne Banon	Centre village (FPT Maurel)	42 905 €
		S/total	**499 409 €**
PROGRAMME Extension - Département			
Auzet	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Alimentation STEP	19 310 €
Bayons	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Alimentation réservoir Astoin	30 304 €
Bayons	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Alimentation Réservoir La Gourre	67 983 €
Thorame Basse	Région du Verdon	Réseau BTA M. Margaillan (2)	1 628 €
Curel	Vallée du Jabron	Réseau HTA/BTA Bergerie Cotton	88 541 €
Villars-Colmars	Région du Verdon	Réseau HTA ZA les clots	109 355 €
Ste-Croix du V.	Riez-Valensole	Extension aA	25 943 €
Valensole	Riez-Valensole	Plaine de la Dame/poste les marges	21 086 €
		S/total	**364 150 €**

PROGRAMME ENFOUISSEMENT - FACE C			
Allos	Région du Verdon	Rue du barri, du clocher et de l'hôtel Gireud	41 796 €
Entrevaux	Annot-Entrevaux	Réseau BTA quartier des moulins	40 894 €
La Javie	Digne-Barrême	Village 2 tranche "rue de l'écomusée"	47 122 €
Malijai	Les Mées Malijai	Impasse du cigaloun	24 675 €
Mison	Sisteron-Volonne	Enfouissement réseau entrée vieux village	77 113 €
St Michel l'Obs.	Largue et Encrême	Village Lincel tranche 2	74 595 €
St Martin les Eaux	Largue et Encrême	Quartier la tattié	44 991 €
Sigonce	Forcalquier et environs	Secteur Eglise le Moulin	31 313 €
		S/total	**382 500 €**
PROGRAMME SECURISATION - FACE S et S'			
Authon	La Motte du Caire	Fils nus hameau de Briançon	11 517 €
Malijai	Les Mées Malijai	Fils nus Chabimon	8 217 €
Lurs	Forcalquier et environs	Fils nus la Roberte	6 859 €
La Brillanne	La Brillanne	Fils nus chemin de Pierrotard	8 803 €
Entrepierres	Entrepierres	Fils nus sur poste Briask	19 140 €
Revest-du-Bion	Saint-Etienne Banon	Fils nus quartier petite barre (jacquones)Tranche 2	23 644 €
Revest-du-Bion	Saint-Etienne Banon	Fils nus avenue des tilleuls	10 472 €
Banon	Saint-Etienne Banon	Fils nus petite Morige (valernes)	93 071 €
Cruis	Saint-Etienne Banon	Fils nus qQartier grand bayard	51 622 €
Le Brusquet	Digne-Barrême	Fils nus "les cougnasses et champ meynier"	64 339 €
Dauphin	Largue et Encrême	Fils nus sur poste Dauphin quartier moutiès	84 478 €
Puimoisson	Riez-Valensole	Renforcement la Tuilière sur poste Tuilière	72 845 €
Redortiers	Saint-Etienne Banon	Fils nus sur poste Redortiers	108 338 €
		S/total	**563 346 €**
PROGRAMME ENVIRONNEMENT - ARTICLE 8			
Moriez	Digne-Barrême	Enfouissement BTA/EP Hyèges	33 120 €
Céreste	Largue et Encrême	Enfouissement la Romane	82 118 €
Thèze	La Motte du Caire	Enfouissement Place des Alaammbics	62 645 €
Turriers	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Enfouissement "Suisse provençale"	33 782 €
Sainte-Croix à Lauze	Saint-Etienne Banon	Enfouissement Village sur Poste Estropis	130 503 €
L'Escale	Les Mées Malijai	Fils nus Route de St André et Napoléon	45 801 €
La Motte du Caire	La Motte du Caire	Fils nus + renforcement Le Martinet	23 234 €
Roumoules	Riez Valensole	Fils nus Quartier Bouteille	66 175 €
Le Vernet	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Fils nus les Gîtes	108 318 €
Château-Arnoux	Sisteron Volonne	Fils nus Enfouissement Quartier St Pierre	72 000 €
Banon	Saint-Etienne Banon	Fils nus Rue du Pous	58 843 €
Montfuron	Bassin manosquin	Fils nus Enfouissement Le Rocher	110 323 €
		S/total	**826 862 €**
FONDS PROPRES - HORS PROGRAMMES			
Saint-Benoît	Annot-Entrevaux	Enfouissement BTA Entrée village	50 974 €
Chaudon-Norante	Digne-Barrême	Enfouissement Village Chaudon 2e tr.	49 993 €
Forcalquier	Forcalquier et environs	Mesures conservatoires Av des 4 reines	44 638 €
Sigonce	Forcalquier et environs	Enfouissement Le Bambou parking	20 000 €
Saint-Martin les Eaux	Largue et Encrême	Enfouissement Quartier La Tattié	11 352 €
Saint-Geniez	La Motte du Caire	Enfouissmeent Hameau de Chabert	30 310 €
Melve	La Motte du Caire	Enfouissement Les Sigauds	37 899 €
Thèze	La Motte du Caire	Déplacement Poste Tour	75 675 €
Entrevennes	Les Mées Malijai	Enfouissement Entrée village	68 326 €
Villars-Colmars	Région du Verdon	Enfouissement BTA Chemin du Pradas	29 073 €
La Mure Argens	Région du Verdon	Enfouissement minoterie	15 231 €
Puimoisson	Riez Valensole	Enfouissement Rue du portail	44 525 €
Le Vernet	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Fils nus les Gîtes (complément article 8)	49 167 €
La Condamine	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Enfouissement Sainte-Anne	40 000 €
Banon	Saint-Etienne Banon	Enfouissement Poste L'Orfe (parapente)	74 313 €
Noyers/Jabron	Vallée du Jabron	Aménafgement voie piétonne Ecole	74 533 €
		S/total	**716 009 €**
PROGRAMME URBAIN			
Barcelonnette	Seyne Turriers Lauzet Ubaye	Enfouissement Fils nus Avenus du Peyra	160 087 €
Les Mées	Les Mées Malijai	Enfouissement Rue de la Liberté	57 436 €
Peyruis	Les Mées Malijai	Enfouissement RD4096	126 379 €
Villeneuve	Bassin manosquin	Enfouissement centre Village	81 918 €
		S/total	**425 820 €**
		TOTAL	**5 654 405 €**

Les marchés d'électrification rurale en 2016

Dans le cadre des travaux d'électrification dont il est maître d'ouvrage, le Syndicat d'énergie est lié à des entreprises de travaux, des maîtres d'œuvre et des bureaux d'études. Ces marchés sont attribués sur les lots correspondants aux 13 territoires du SDE.

Les marchés conclus en 2016 sont les suivants.

Article 107 du Décret 2016-360 du 25 Mars 2016 relatif aux marchés publics
Article 56 de l'Ordonnance 2015-899 du 23 Juillet 2015 relatif aux marchés publics

MARCHES DE TRAVAUX			
Marchés de 90 000 à 5 224 999,99 € HT : Ø			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Fourniture, installation, maintenance, supervision et exploitations des infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du SDE04	29/12/2016	SPIE SE	13791
Marchés de plus de 5 225 000 € HT			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 02	17/11/2016	SPIE SE	69551
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 03	17/11/2016	CER	04102
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 04	18/11/2016	EIFFAGE	13016
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 07	17/11/2016	CEGELEC	04102
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 08	14/11/2016	URBELEC	04190
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 11	17/11/2016	INEO	04200
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 12	17/11/2016	INEO	04200
Etudes et travaux de distribution dénergie électrique sur le territoire départemental - LOT 13	17/11/2016	CER	04102

MARCHES DE SERVICES			
Marchés de 20 000 à 89 999,99 € HT			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Diagnostics énergétiques des équipements et des réseaux d'éclairage public sur le territoire départemental	08/02/2016	ING'EUROP	69130
Marchés de plus de 209 000 € HT			
INDICATIONS OBLIGATOIRES			
Objet	Date du marché	Attributaire	Code postal attributaire
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 01	17/05/2016	MG CONCEPT	05200
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 02	02/05/2016	SARESE	69210
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 03	29/04/2016	PIQUELEC	04000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 04	02/05/2016	BET YVARS	13330
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 05	18/05/2016	SAUNIER INFRA	05000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 06	17/05/2016	PIQUELEC	04000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 07	29/04/2016	PIQUELEC	04000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 08	02/05/2016	SARESE	69210
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 09	18/05/2016	SAUNIER INFRA	05000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 10	17/05/2016	PIQUELEC	04000
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 11	27/05/2016	BET YVARS	13330
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 12	17/05/2016	MG CONCEPT	05200
Marché de maitrise d'œuvre de travaux de distribution d'énergie électrique sur le territoire départemental - LOT 13	02/05/2016	SARESE	69210

Electromobilité

Dès 2015, nous avons lancé une réflexion pour équiper notre département d'un réseau de bornes publiques pour véhicules électriques. L'année 2016 a été marquée par de nombreuses délibérations et démarches et les premières bornes devraient être installées mi 2017.

Le manque d'investissement privé nous a conduits à organiser nous-même ce déploiement pour inscrire notre département et nos territoires dans une démarche d'avenir et ne pas rester en marge des grandes évolutions. Ces infrastructures seront utiles pour la population mais également pour les touristes et les visiteurs professionnels.

Si le nombre de véhicules électriques sur notre département reste faible à ce jour, il connait une progression importante qui devrait se confirmer et s'accroitre encore dans les mois à venir.

Enfin, nous lançons, avec les syndicats voisins et le Conseil régional, une réflexion pour intégrer ces bornes dans des réseaux électriques intelligents et les alimenter le plus possible avec de l'énergie renouvelable produite localement. Notre projet de Smart-IRVE a ainsi été labellisé en décembre.

Nous remercions l'ADEME, le Pays dignois, le Conseil départemental et l'ensemble des communes concernées, ainsi que la DLVA, qui ont accepté de participer au financement de ce réseau

Bruno MARTIN et Alain SFRECOLA,
vice-présidents délégué à la transition énergétique et à l'électromobilité

Réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)

Vers une électromobilité durable

Dès 2015, le SDE s'est intéressé à cette question de l'électromobilité pour des raisons assez évidentes.

- Tout d'abord, il s'agit d'évolutions importantes, tant d'ordre technique que sociétales : le développement du véhicule électrique est une évidence et nous devons prendre en compte ces évolutions dans nos stratégies de développement et dans la définition de nos politiques publiques.

- Ensuite, parce que cette question est au cœur des problématiques énergétiques et qu'en sa qualité d'autorité organisatrice de la distribution de l'électricité, le syndicat connait parfaitement le réseau électrique et se trouve au fait et au centre de l'ensemble des problématiques liées à l'énergie.

- Enfin, parce qu'en tant qu'acteur public, nous devons œuvrer à l'aménagement et au développement de nos territoires. Le département des Alpes de Haute-Provence ne peut pas rester en marge de ces évolutions majeures, tant pour sa population que pour l'accueil des touristes et des visiteurs professionnels.

- Face à l'insuffisance ou à l'absence de l'investissement privé sur nos territoires ruraux et nos villes moyennes, le comité syndical a ainsi pris la décision, par délibération en date du 14 avril 2015, d'engager, en accord avec les communes, le processus de transfert de la compétence « IRVE » et de solliciter le concours de l'ADEME pour élaborer un schéma directeur de déploiement. En décembre 2015, le dossier de déploiement a été déposé dans le cadre du programme Investissements d'avenir déployé par l'Etat et en février 2016, nous apprenions que notre projet de réseau départemental avait été accueilli favorablement, ce qui nous permet de bénéficier d'une aide de l'ADEME s'élevant à 336 000 euros. Parallèlement, nous avons sollicité le Département et la Région pour nous accompagner dans cette démarche ambitieuse.

L'année 2016 a été consacrée à toute la mise en œuvre du programme : marché public pour la fourniture, l'installation et la supervision des infrastructures de recharge (entreprise SPIE), transfert de la compétence Exploitation des IRVE, études pour chacun des 50 sites concernés, ajout d'une dizaine de bornes dans le cadre de la labellisation TEPCV obtenue avec le soutien du Pays dignois, ensemble des démarches inhérentes à l'implantation des bornes notamment le raccordement au réseau, la mise en fonctionnement, etc.

Des smart-IRVE pour une électromobilité durable

En décembre 2016, le SDE s'est porté candidat à une labellisation dans le cadre de la démarche Flexgrid engagée par la Région. Il s'agit en effet de compléter le dispositif existant par des bornes plus « intelligentes » qui pourront notamment recourir aux énergies renouvelables localement.

Cette volonté de déployer un réseau de Smart-IRVE sera certainement traduite en 2017 par un ensemble d'actions définies puis mises en œuvre en lien avec les syndicats des départements voisins et en lien avec la Région qui devrait appuyer et accompagner nos projets partagés.

Electromobilité

Un réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques

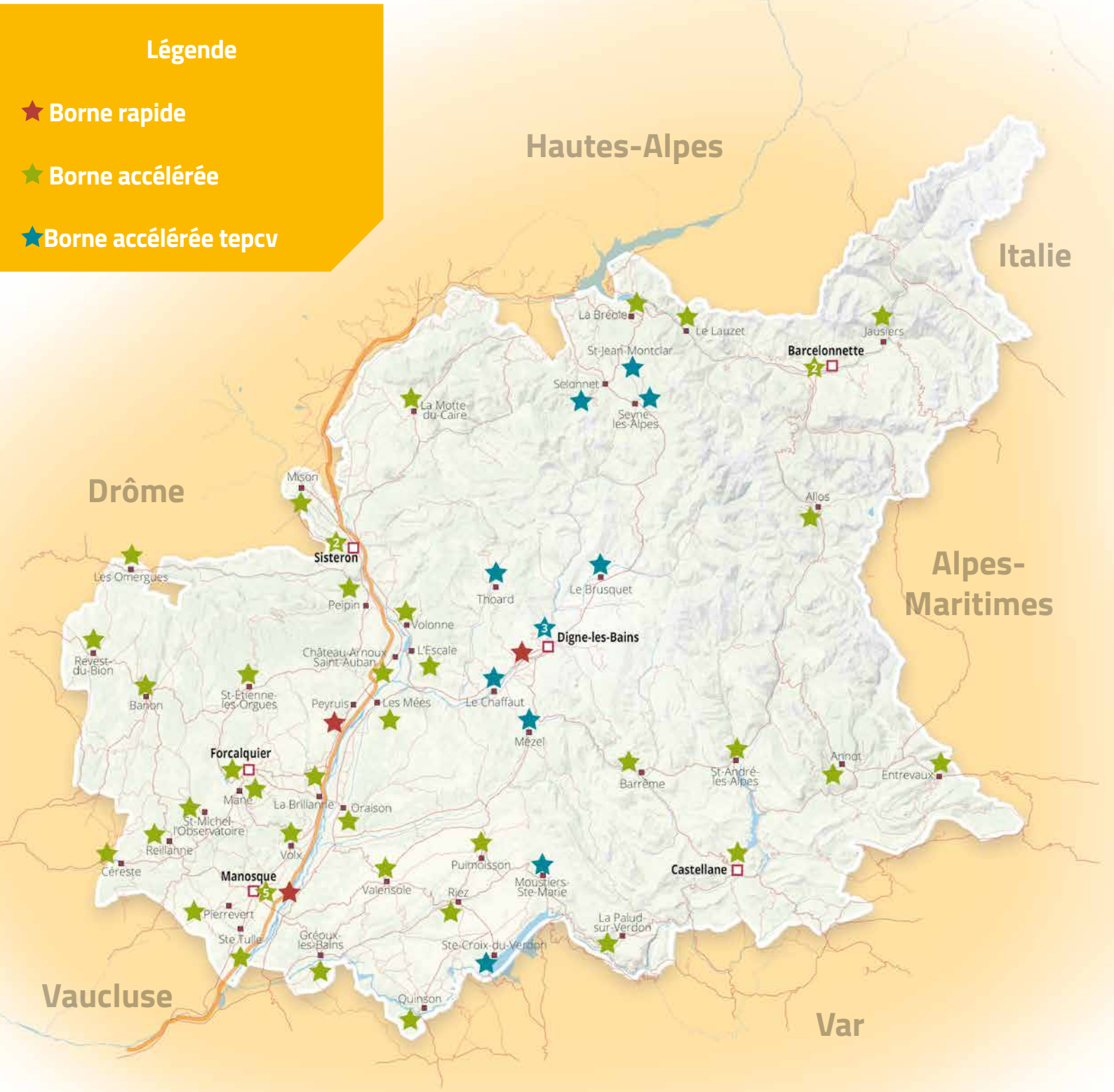

Transition énergetique

Notre syndicat départemental doit s'engager résolument sur la voie de la transition énergétique et, en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, nous avons une très bonne connaissance des problématiques liées à l'énergie. Par la loi TECV, le rôle des syndicats dans ce domaine a ainsi été conforté.

Parallèlement, le SDE 04 s'est engagé dans plusieurs réflexions régionales pour promouvoir les réseaux électriques intelligents, les Smartgrids, en lien avec les partenaires incontournables que sont RTE et Enedis notamment.

Pour ce qui concerne les communications électroniques, le Syndicat régional PACA THD a commencé à déployer la fibre sur certains réseaux aériens conformément aux termes de la convention signée fin 2015.

Enfin, en matière de production d'énergies renouvelables, notre production d'énergie solaire et hydroélectrique devrait nous incliner, grâce aux réseaux intelligents et à des pratiques nouvelles, à mieux consommer et à consommer notre propre énergie. C'est une nouvelle orientation que les syndicats d'énergie doivent prendre pour être, dès demain, des territoires d'énergie performants et durables.

Jean-Albert BONDIL,
vice-président délégué aux énergies nouvelles et aux communications électroniques

Transition énergétique

Un contexte qui évolue

La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte engage le pays tout entier : citoyens, entreprises, territoires, pouvoirs publics. Elle doit permettre à la France de renforcer son indépendance énergétique, de réduire ses émissions de gaz à effets de serre et donner à tous des outils concrets pour accélérer la croissance verte. Ses ambitions : lutter contre le réchauffement climatique et faire baisser la facture énergétique des Français (70 milliards d'euros).

La transition énergétique c'est :

- **consommer mieux** en économisant l'énergie (moins de carburants fossiles, moins de transport, plus de confort thermique, plus d'efficacité dans l'industrie) ;
- **produire autrement** en préservant l'environnement (plus de ressources locales, des énergies renouvelables, moins de déchets) ;
- **faire émerger des projets mobilisateurs** (projets coopératifs de production d'énergie, services innovants) ;
- **créer des emplois** dans de nouveaux métiers d'avenir et dans le bâtiment.

C'est essentiellement sur les deux premiers points que le SDE peut agir, en lien avec l'ensemble des partenaires concernés : les intercommunalités, les associations, les partenaires départementaux et régionaux, l'Etat...

En décembre 2016, le syndicat a ainsi créé la Commission Paritaire de l'Energie des Alpes de Haute Provence (voir encadré).

L'intervention du SDE se fera en partenariat avec les intercommunalités qui oeuvrent déjà dans le domaine de la transition énergétique avec des projets porteurs, innovants et des démarches ambitieuses comme les plan Climat Energie territoires ou les Plates-formes de rénovation énergétique.

Une large réflexion doit également s'ouvrir pour définir des modalités d'accompagnement plus importantes aux porteurs de projets, et notamment à nos communes membres pour leurs projet de rénovation énergétique ou de constructions nouvelles. Certains financements d'Etat sont accessibles mais ce qui fait souvent défaut est la contribution technique, la partie « ingénierie ».

La commission paritaire de l'énergie

Cette instance est destinée à être un lieu de dialogue entre les Autorités Organisatrices de la Distribution Publique d'Electricité et l'ensemble des Etablissements publics à fiscalité propre (EPCI) présents en tout ou partie sur le périmètre syndical. Elle est ainsi composée, à parts égales, de délégués du syndicat et de représentants des communautés de communes et communautés d'agglomération, chacun de ces établissements disposant au moins d'un représentant. La commission ainsi créée est composée de 24 membres ; elle se réunira en 2017 pour définir son règlement intérieur et ses axes de travail.

Transition énergétique

Les diagnostics d'éclairage public

Le SDE n'exerce pas la compétence Eclairage public mais il a été l'interlocuteur des communes dans cette démarche d'étude qui consiste à mieux connaître le réseau, à diminuer les factures énergétiques, à améliorer la qualité de l'éclaire et bien sûr, à sécuriser les installations lorsque c'est nécessaire.

Ainsi, de mai à novembre 2016, le cabinet Ing'Europe a été missionné par le syndicat pour **réaliser les diagnostics d'éclairage public pour 40 communes**. Les restitutions ont été faites lors des assemblées de territoire et les communes ont été destinataires d'un rapport complet sur leur réseau.

Ces diagnostics sont financés à hauteur de 80% par le conseil départemental et les communes prennent à leur charge les 20% restants. **Le montant total s'est élevé à 37 095 euros H.T.**

Il appartient maintenant aux communes concernées, lorsqu'elles exercent directement la compétence, ou aux syndicats et communautés de communes/ agglomération auxquels elles l'ont délégué, d'intervenir pour mettre en œuvre les préconisations présentées par le bureau d'études.

Les communes concernées : Aubenas-les-Alpes, Angles, Barrême, Blieux, Castellane, Céreste, Chaudon-Norante, Clamensane, Claret, Clumanc, Dauphin, faucon-du-Caire, Montjustin, Moriez, Saint-André-les-Alpes, Saint-Jacques, Saint-Julien-du-Verdon, Saint-Lions, Saint-Martin-les-Eaux, Saint-Michel-l'Observatoire, Sainte-Croix-à-Lauze, Senez, Tartonne, Lambruisse, l'Hospitalet, La Garde, la Motte-du-Caire, La Mure-Argens, La Palud-sur-Verdon, La Rochegiron, Le Caire, Le Vernet, Melve, Nibles, Peyruis, Saint-Geniez, Saumane, Sigoyer, Thèze, Villemus.

Quelques indicateurs issus d'une enquête nationale (données 2005 – Source ADEME)

- La consommation par habitant était de 94 kWh/habitant en moyenne, avec de fortes disparités selon les régions.
- Le nombre de points lumineux par km de voirie varie de moins de 30 points pour les plus petites communes (<10 000 habitants) à plus de 40 au-delà.
- La part de l'éclairage public dans la consommation totale d'électricité comprise entre 45 et 50%.

Transition énergétique

La Smart-IRVE 04, au cœur des réseaux électriques intelligents

La Région Provence Alpes Cote d'Azur a été choisie par le Gouvernement pour développer à grande échelle les réseaux électriques intelligents (Smartgrids). Cette vaste initiative doit participer au rayonnement économique du territoire régional, à la sécurisation de l'alimentation électrique de l'est de la région Provence Alpes Côte d'Azur et à la lutte contre le réchauffement climatique.

Concrètement, cette **labellisation signifie que la Région devient la vitrine du savoir-faire français dans ce domaine.** Elle va montrer l'exemple en matière d'innovation et d'initiatives pour le développement des Smartgrids et des infrastructures électriques intelligentes et durables.

Les syndicats d'énergie ont bien sûr activement **participé à ces réflexions et ont soutenu la démarche** portée par le Conseil régional.

Aujourd'hui, avec le projet SmartIrve 04 et sa labellisation Flexgrid, le SDE s'inscrit résolument dans cette démarche d'avenir. L'objectif est d'ajouter une dimension de charge intelligente au projet de déploiement présenté précédemment :

- d'une part, en développant, un système d'hyper vision des charges et pilotages des intensités en fonction de l'origine de l'électricité ou des contraintes des réseaux électriques, qui favorise un mix énergétique.
- d'autre part, en limitant l'impact de la charge rapide sur les réseaux de distribution d'électricité par la mise en place d'ombrières solaires et de batterie de stockage tampon sur les trois bornes rapides que le syndicat envisage d'installer. Le surcoût d'un tel équipement est évalué à 140 000€HT par borne.

Le SDE04 mène, en partenariat avec le SYME05 et le SYMIELEC 83, une réflexion conjointe sur les SMART IRVE.

Flexgrid, programme d'industrialisation des Smart Grids présenté par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, propose le déploiement de solutions technologiques sur un territoire pionnier de la filière Smart Grids, pour répondre aux enjeux de la transition énergétique et faire de notre région la première « Smart-région d'Europe ».

Ce projet d'envergure dont la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur est le chef de file et le pôle de compétitivité Capenergies la cheville ouvrière, fédère de très nombreux acteurs.

Flexgrid c'est :

- Plus de 30 projets de territoire, dont le projet Smart Irve du SDE04 (en lien avec les syndicats voisins des Hautes-Alpes et du Var)
- 145 structures en soutien de la candidature Flexgrid : des industriels, PME, des centres de recherche et d'enseignement régionaux, fédérés par les pôles de compétitivité Capenergies et Solutions Communicantes Sécurisées
- Plus de 150 millions d'euros d'investissements publics et privés et 40 millions d'euros portés par les gestionnaires de réseaux, RTE et Enedis
- Plus de 6200 créations d'emplois estimées
- 911 100 kilos tonnes équivalent CO2 évités

Le budget

Après trois années au cours desquelles nous avons dû intégrer et fusionner l'ensemble des comptabilités des anciens syndicats, nous pouvons dire que nous sommes parvenus à définir les orientations départementales en matière de finances. L'enjeu, durant cette phase de transition, était de maintenir un niveau d'investissement satisfaisant tout en préservant les équilibres financiers du nouveau syndicat.

Le premier choix a été de limiter l'impact financier sur les communes. La cotisation, l'une des plus basses de France, a été fixée à 1 € par habitant et reste inchangée depuis 2014. Selon la même volonté, c'est le syndicat qui prend à sa charge la totalité de l'autofinancement sur les travaux d'électrification. Nous accordons également des facilités de paiement aux communes pour les travaux d'enfouissement coordonnés. Pour ne pas alourdir les charges sur les ménages, nous avons baissé le coefficient de la taxe sur la consommation finale de l'électricité.

Concernant les aides obtenues par le syndicat, elles proviennent principalement du FACE, du concessionnaire et cette année encore du Conseil départemental pour les travaux d'électrification. Pour le programme d'électromobilité nous avons reçu le soutien de l'Ademe et du Pays dignois.

Enfin, nous avons veillé à ne pas alourdir les charges de fonctionnement. L'acquisition des nouveaux locaux, bien plus fonctionnels, s'est ainsi faite sans recourir à l'emprunt.

Robert GAY,
vice président délégué aux finances

Le budget du SDE en quelques chiffres

Le budget primitif s'est élevé à 30,8 millions d'euros TTC, mais ce chiffre n'est pas vraiment significatif en raison des montants très élevés des restes à réaliser. Les chiffres donnés ci-après se réfèrent à une année civile de fonctionnement et d'investissement.

- La programmation annuelle des travaux d'électrification s'établit environ à **5,6 millions** de travaux H.T. Les **460 000 euros** prévus sur le budget au titre du projet de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ont été reportés.
- L'exécution du budget 2016 intègre également les travaux des opérations programmées en 2011, 2012, 2013, 2014 et 2015. En fin d'année, un certain nombre de projets ont été concrétisés ; pour d'autres, la réalisation et les crédits afférents sont reportés sur l'exercice 2017. Ainsi, le compte administratif 2016 fait apparaître **8 millions** de crédits engagés en 2016 sur les **14,6 millions** de la section d'investissement.
- Les investissements annuels du syndicat génèrent environ 70 emplois directs et indirects dans notre département.
- En moyenne, sur une année de programmation, tous programmes confondus, **pour 1 euro de participation des communes, le SDE finance 38 euros de travaux sur le département.**
- Enfin, pour ce qui concerne l'endettement du syndicat, le capital des emprunts figure en section d'investissement à hauteur de 385 751 € et le capital restant dû au 31 décembre 2016 est de 3 751 142 €. Il n'y a eu aucun emprunt de réalisé depuis la fusion des syndicats.

Les travaux Répartition de la programmation annuelle

La programmation annuelle s'établit à 5,65 millions d'euros et se répartit comme suit :

RÉPARTITION DE LA PROGRAMMATION ANNUELLE	
Renforcement	**2 000 717 €**
Extension	**739 151 €**
Enfouissement, façades	**1 209 362 €**
Sécurisation	**563 346 €**
Hors Programmes (Fonds propres)	**716 009 €**
Programme urbain	**425 820 €**
	5 654 405 €

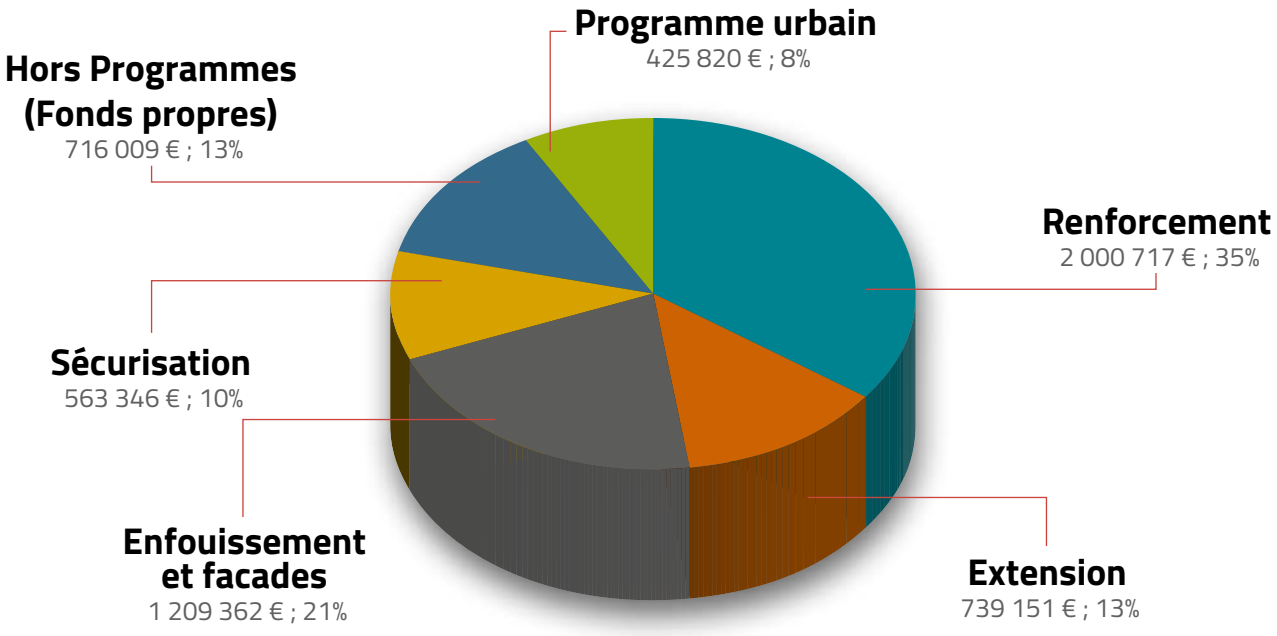

Le budget du SDE en quelques chiffres

Les charges de fonctionnement

- Les charges réelles de fonctionnement s'établissent à 1, 2 millions d'euros par an. Elles sont composées à 68% des charges de personnel, ce qui est tout à fait logique puisque le syndicat fonctionne avec une équipe de quatorze personnes.
- Les charges à caractère général relèvent du fonctionnement de la structure (électricité, locations des bureaux, carburant, fournitures, etc.). Les frais financiers sont dus aux emprunts qui ont été transférés par les syndicats d'électrification lors de la fusion (voir ci-contre).
- Enfin, les autres charges de gestion courante comprennent les participations et cotisations aux organismes divers (notamment la FNCCR), le fonds de solidarité logement ou encore les indemnités des élus.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	
Autres charges de gestion courante	**162 439 €**
Charges financières	**96 056 €**
Charges à caratère général	**128 434 €**
Charges de personnel	**836 082 €**

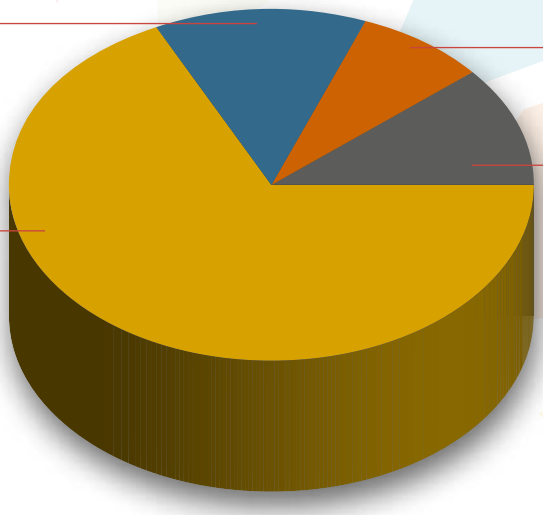

Le budget du SDE en quelques chiffres

Les principales recettes du SDE

Le syndicat perçoit deux grands types de recettes :

- les recettes de fonctionnement liées à la perception de la taxe sur la consommation finale de l'électricité et à la redevance de concession,
- les recettes d'équipement qui sont essentiellement les participations et les subventions liées aux programmes de travaux.

Ce premier graphique détaille la participation des financeurs aux programmes d'électrification.

LES FINANCEURS DES PROGRAMMES D'ÉLECTRIFICATION	
FACE	**2 257 723 €**
Département	**630 820 €**
Enedis	**496 117 €**
Communes urbaines	**250 000 €**
Autofinancement SDE	**2 019 745 €**
	5 564 405 €

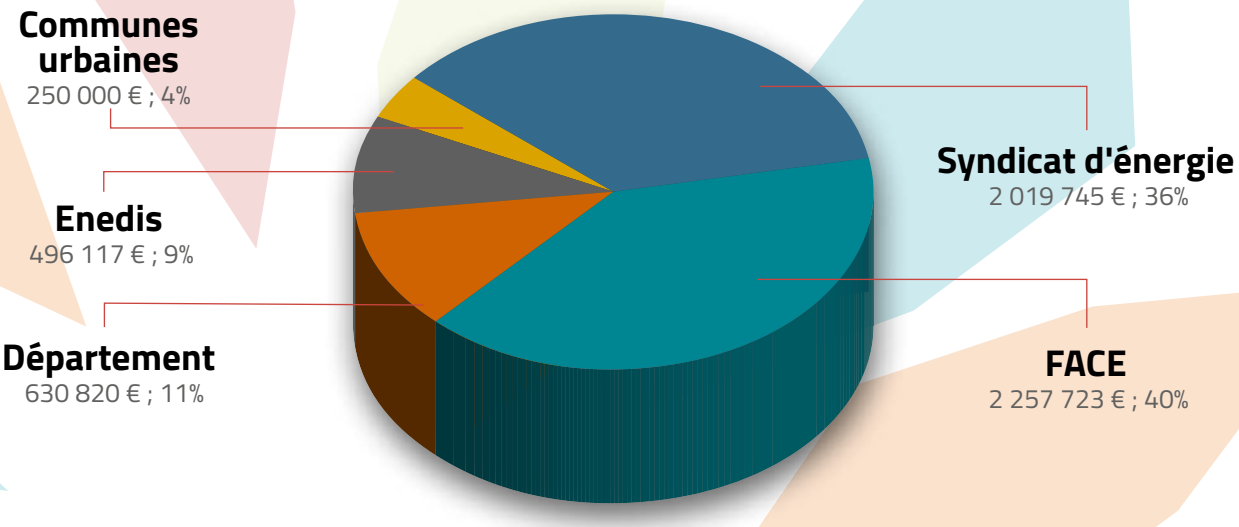

Sur ce graphique, on retrouve les grands ensembles des recettes (fonctionnement et investissement) perçues par le syndicat. On retrouve la cotisation des communes qui s'établit à 1 euro par habitant. Rappelons qu'aucune participation d'investissement n'est demandée aux communes sur les programmes d'électrification rurale. Seule une contribution au futur programme de déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques prévoit, pour 2017, une participation de l'ordre de 10%.

LES RECETTES DU SYNDICAT	
Produit de la Taxe sur la Consommation Finale de l'électricité (communes rurales)	**2 019 150 €**
Redevance de concession ENEDIS	**1 609 474 €**
Cotisation des communes	**161 916 €**
Subventions d'investissement	**3 644 660 €**

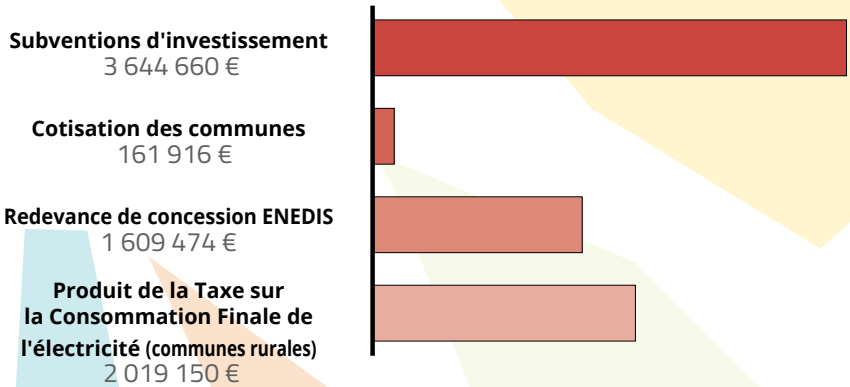

Glossaire

- **ADEME :** Agence de l'environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- **ADSL (Asymetric Diginal Subscriber Line) :** Service d'accès à l'Internet utilisant les lignes téléphoniques classiques, sur une bande de fréquence plus élevée que celle utilisée pour la téléphonie. Le débit descendant est plus élevé que le débit ascendant.
- **AODE :** Autorité organisatrice de la Distribution d'Electricité
- **Branchement :** Opération de liaison par ERDF entre le coffret en limite de parcelle et le compteur situé dans le bâtiment
- **BT :** Réseau électrique basse Tension (230 V)
- **CCSPL :** Commission Consultative des Services Publics Locaux
- **Concessionnaire :** Exploitant du réseau public propriété du SDE04 pour le compte des communes (ERDF – contrat 1992 – 2022)
- **CRAC :** Compte -rendu annuel du concessionnaire, remis par ERDF au SDE04
- **CRE :** Commission de régulation de l'énergie
- **Extension :** Allongement du réseau électrique pour desservir une parcelle (ajouts de poteaux ou passage de fils en souterrain)
- **FACE :** Fonds d'Amortissement des Charges d'Electrification
- **Fibre optique :** Très mince fil de verre permettant de transporter une information numérique sous la forme d'impulsions lumineuses.
- **Fils nus :** Anciennes lignes Basse Tension non isolées
- **FNCCR :** Fédération Nationale des Collectivités Concédantes et Régies. Le SDE04 en est adhérent.
- **HTA :** réseau électrique Moyenne Tension (20 000 V)
- **IRVE :** Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques
- **KvA :** kilovoltampère= mesure de la puissance électrique apparente d'une installation
- **kWh :** kilowattheure = 1000 Watts produits ou consommés durant une heure
- **Lignes torsadées :** Lignes électriques aériennes Basse tension isolées
- **MDE :** Maîtrise de la demande en Énergie
- **Raccordement :** Opération de liaison par le SDE (rural) ou ERDF (urbain) entre le réseau de distribution d'électricité et le coffret électrique en limite de parcelle
- **REI (Smartgrids) :** Réseaux Électriques Intelligents
- **Renforcement :** Adaptation du réseau électrique de manière à pouvoir répondre à l'appel de puissance (changement du diamètre du câble, installation d'un nouveau transformateur)
- **TCCFE :** Taxe Communale sur la Consommation Finale de l'Electricité

sde04
Syndicat d'Energie
Alpes-de-Haute-Provence

Syndicat d'Energie des Alpes-de-Haute-Provence
5 avenue Bad Mergentheim - 04 000 Digne-les-Bains
Tel 04 92 32 32 32 - E-mail contact@sde04.fr - Site internet : www.sde04.fr

autrementdit.fr

IMPRIM'VERT®